



CAPD du 24 janvier Et repli du 1^{er} février 2023 Déclaration préalable du SE-UNSA 58

*Madame la directrice académique,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD*

Cette CAPD d'installation est réunie aujourd'hui dans sa nouvelle composition, à la suite des élections professionnelles qui nous confortent encore pour les 4 années à venir dans notre responsabilité, de **syndicat majoritaire de l'Education nationale de la Nièvre pour le premier degré**.

Ces élections se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré cela, nos collègues nivernais, avec la plus forte participation de notre académie **63%** (exemple dans le 71 : 43%), **témoignent leur attachement à la représentation syndicale** et notre rôle de représentant du personnel, malgré une complexité accrue de la procédure de vote.

Nous allons donc honorer la confiance de nos pairs en les représentant pendant 4 ans afin de défendre au mieux leurs droits et recours dans cette instance.

... Mais la tâche risque pourtant d'être rude...

En effet, nous sommes très attachés au dialogue social, réciproque. Mais madame la DASEN, vous ne semblez pas en percevoir les bienfaits malgré des paroles se voulant souvent rassurantes. Encore un exemple, pour cette instance, pourquoi ne pas envoyer les convocations et documents à tous les élus, titulaires et suppléants ? Pourquoi ne pas permettre à tous les suppléants d'être présents ? Nous n'infléchirons pas sur ces deux préalables à un travail syndical de qualité pour la défense de nos collègues et a fortiori garantir un service d'éducation publique de qualité dans la Nièvre. **C'est pour cette raison que nous avons décidé de boycotter la CAPD du 24 janvier.**

Nous vous demandons instamment de passer des paroles aux actes !

Nous vous avons transmis de nombreuses questions diverses. Nous attendons vos réponses. Elles nous permettront peut-être de nous prouver votre bonne volonté dans le soutien aux équipes de plus en plus en souffrance devant un public de plus en plus en mutation avec des troubles du comportement croissants et cela dès la maternelle, et de plus en plus.

Un exemple criant de la contradiction de vos mesures dans un contexte de manque d'enseignants : par exemple, pourquoi ne pas laisser, dans la Nièvre comme dans la plupart des départements de France, la **possibilité d'un temps partiel à 80% pour les professeurs des écoles ?**

Comme à notre habitude, nous souhaitons évoquer la situation des **AESH**. Nous demandons toujours un **groupe de travail départemental** pour les accompagnants, acteurs importants du grand chantier de l'Ecole Inclusive.

Le SE-Unsa réaffirme son attachement de la maternelle au lycée, aux perspectives d'évolution et au bien-être au travail de tous les personnels de l'Education nationale dont les collègues des classes, les enseignants spécialisés ou avec mission particulière et aussi les accompagnants. Les départs en formation CAPPEI, l'accompagnement systématique des collègues notamment des contractuels, la valorisation du métier d'AESH sont autant d'objectifs à promouvoir pour répondre aux exigences croissantes pour la scolarisation réussie des élèves à besoins particuliers de notre département, surtout après COVID.

Merci de votre attention.

Vos élus SE-UNSA : Cécile Lanoue, Frédérique Bonnet, Florent Moulinet et Eric Guyot.

Sont excusées : Céline Cognet et Céline Vrin.